

Dans l'autre cas, mon attitude et ma démarche comme celle des députés ne serait pas du tout la même. Si le député veut bien se conformer à une procédure solidement établie, je crois, et expliquer l'objet de sa question de privilège en tenant compte de l'avertissement que je lui ai donné et en suivant l'exemple de plusieurs députés qui ont déjà soulevé des questions de ce genre, je suis disposée à lui céder la parole. Je me ferai d'ailleurs un plaisir de l'entendre.

Je tiens à mettre les députés en garde. Nous nous trouvons dans une situation très délicate puisque je suis obligée de rappeler à des députés qui utilisent des propos grossiers pour se faire comprendre qu'à moins d'utiliser une autre procédure pour présenter leur accusation officielle, ils doivent faire des concessions, et, dans le cas qui nous concerne, il s'agit de ne plus utiliser les termes que je ne peux accepter dans le cadre de la procédure choisie.

M. Nielsen: Madame le Président, juste un mot; je tiens à m'expliquer. Sauf le respect que je vous porte, je n'ai pas mêlé les procédures. Je n'ai pas parlé d'avis de motion quand j'ai mentionné l'avis de question de privilège qui vous a été remis aujourd'hui par le député de Saint-Jean-Ouest. Je connais fort bien la différence qu'il y a entre un avis de question de privilège et un avis de motion. Dans le cas qui nous concerne, il s'agit d'un avis de question de privilège et d'une motion de fond qui suivra. Tout cela est très clair dans mon esprit. Je tenais à ce que la chose soit précisée.

M. Crosbie: Madame le Président, je m'en remets naturellement au jugement de la présidence, quelles que soient les contorsions que cela exige. Je prétends, ou plutôt j'estime que, mardi dernier, le 18 mai, il y a eu atteinte aux privilèges de la Chambre par suite de l'inconduite du ministre de la Justice (M. Chrétien) dans sa façon de répondre à certaines questions. Je voudrais établir maintenant, si possible, la preuve de ce que j'avance.

Je vous renvoie à la page 17533 du hansard de mardi dernier. Cet après-midi-là, aux environs de 2 h 55, le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) a posé une question, car—et cela fait partie des faits en question—la station radiophonique CJYQ de Saint-Jean, Terre-Neuve, avait annoncé à 1 heure, heure de Terre-Neuve—ce qui fait comme madame le Président le sait, 11 h 30, heure d'Ottawa—que le gouvernement canadien avait décidé de renvoyer la question des ressources minières sous-marines à la Cour suprême du Canada. Je signale en outre à la Chambre que c'est du cabinet du ministre du Revenu national (M. Rompkey), qui est Terre-Neuvien, qu'ont émané les informations reprises dans cette nouvelle.

Puis, après l'émission diffusée sur les ondes de la station CJYQ à Saint-Jean, la Presse canadienne a diffusé une dépêche renfermant les mêmes données. Cette dépêche, je l'ai. Jeudi après-midi, à 1 h 31, immédiatement avant la période des questions, la Presse canadienne rediffusait les mêmes informations. En fait, je les ai en main:

Mardi, nous avons appris de sources fédérales que le gouvernement fédéral envisageait de saisir unilatéralement la Cour suprême du Canada dès cette semaine de la question du droit de propriété sur les ressources sous-marines.

Elle fait ensuite état d'une rencontre secrète vendredi dernier entre le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources

Privilège—M. Crosbie

(M. Lalonde) et son homologue terre-neuvien. Puis, elle ajoute:

Ces mêmes sources nous ont appris que le premier ministre Trudeau et M. Lalonde avaient rencontré lundi soir cinq députés libéraux représentant des circonscriptions de Terre-Neuve pour examiner avec eux les options qui s'offrent au gouvernement, y compris la possibilité d'un renvoi rapide de la question à la Cour suprême.

A ma demande, le chef de l'opposition a posé au ministre de la Justice la question suivante, comme en fait foi le hansard à la page 17533:

Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre et au ministre de la Justice. Ils n'ignorent pas que les journaux d'aujourd'hui nous annoncent que le gouvernement fédéral songe à renvoyer unilatéralement la question des droits de propriété sur les ressources sous-marines devant la Cour suprême du Canada et cela, dès cette semaine. Est-ce vrai?

Voici ce que le ministre de la Justice a répondu:

Madame le Président, si le gouvernement prend une décision dans ce sens, il l'annoncera lorsqu'elle sera prise. La décision n'est pas prise à ce moment-ci.

Puis, à la page suivante, à la suite d'autres questions supplémentaires, le très honorable chef de l'opposition a posé la question que voici:

Madame le Président, le ministre de la Justice et le gouvernement du Canada songent-ils à renvoyer unilatéralement la question des ressources sous-marines devant la Cour suprême du Canada? C'est une question bien simple. Oui ou non?

Voici ce que le ministre de la Justice a répondu à cela:

Madame le Président, je le répète, le gouvernement n'a encore pris aucune décision à ce sujet.

Puis il a continué de répondre.

Plus tard, ce même mardi, ou plutôt très tôt le mercredi, le *Globe and Mail* de Toronto a rapporté que le ministre se rendait à Saint-Jean dans la matinée pour informer les habitants de Terre-Neuve . . .

M. McGrath: Le journal est mis en vente à 9 heures du matin.

M. Crosbie: Le *Globe and Mail* du 19 mai rapportait donc que le ministre allait se rendre à Terre-Neuve pour dire à la population de la province que le gouvernement demandait à la Cour suprême du Canada de décider à qui appartenait le riche gisement pétrolier de Hibernia. Je voudrais vous lire un extrait de l'article:

Selon certaines sources à Ottawa, le *Globe and Mail* aurait appris que la question dont le gouvernement fédéral allait saisir la Cour suprême se limiterait à Hibernia plutôt que d'englober la question plus vaste . . .

M. McGrath: L'article a été imprimé dans la nuit.

M. Crosbie: Oui, cet article a été imprimé le mardi soir. Le lendemain matin, c'est-à-dire le 19 mai au matin, le ministre de la Justice s'est rendu à Terre-Neuve en compagnie du ministre du Revenu national. Ils y sont arrivés à midi ou 10 h 30, heure d'Ottawa, ce qui signifie qu'ils sont partis d'ici entre 7 heures et 7 h 30 du matin, soit moins vingt-quatre heures après que le ministre de la Justice eut déclaré qu'aucune décision n'avait été prise à ce sujet.

Mais ce n'est pas tout, juste avant midi mercredi, des fonctionnaires du ministère de la Justice se sont présentés devant le greffe de la Cour suprême à Ottawa pour y déposer un renvoi sur la question des ressources sous-marines, ainsi que tous les autres documents nécessaires. Cela sera abuser de notre crédulité que de nous faire croire que le ministère de la Justice aurait pu effectuer toutes les formalités et recherches complexes nécessaires à la préparation de ces documents entre 14 h 55 le mardi et midi le lendemain.